AUDAX CLUB PARISIEN

RANDONNEURS FRANÇAIS
RANDONNEURS EUROPEENS
RANDONNEURS MONDIAUX

BREVET DE RANDONNEURS MONDIAUX

FORMULAIRE D'HOMOLOGATION

Virée en Lot et Célé — **Openrunner 20422041** — N° homologation : **2026 PY 08**

Société organisatrice : Veloce club Montalbanais — Code ACP **82-0108**

Nom du responsable : DESMETTRE — Ligue : OCCITANIE

Adresse du responsable : 1383 ch de la vigne école Montauban — Brevet de **200** Km

Les délais impartis pour ce BRM 200 km sont de 13 h 30 — Date : dimanche 26 avril 2026

Lieu de départ : "Issanchou" Rue Henri Tournié Montauban — Heure de départ : 7:00

Contr.	LOCALITES	Numéro de Route	KM PARTIEL	KM TOTAL	CONTROLES Ouverture	CONTROLES Fermeture
C	MONTAUBAN Issanchou	av de Fonneuve/rue Hugues Panassié/av de	0	0	7:00	8:00
		Léojac/chemin du Ramierou/chemin				
		de Ceinture/chemin des Mourets				
	SAINT-ÉTIENNE-de-TULMONT	Vieille route de Saint-Étienne-de-Tulmont	12	12		
	NÉGREPELISSE	D 64	6	18		
	BIOULE	D 95 / D 76	3	21		
	SAINT-CIRCQ	D 76	9	30		
	SEPTFONDS	Route de Septfonds	4	34		
	LAVAURETTE	Route de Caylus / D 926	6	40		
C	CAYLUS	D 97	10	50	8;28	10:30
	SAINT-PROJET	D 19 / D 40	9	59		
	BEAUREGARD (Lot)	D 53	6	65		
	PROMILHANES	D 53	4	69		
	SAINT-JEAN-de-LAUR	VO (s)	5,5	74,5		
	SALVAGNAC-CAJARC	traverser le Lot / D 24	9	83,5		
C	CAJARC	VO (s)	1,5	85	9:30	13:40
	BRENGUES (bas)	D 41/ D 83/ D17	14	99		
	MARCILHAC-sur-CÉLÉ	Traverser le Célé / D 41	11	110		
	SAULIAC-sur-CÉLÉ	Traverser le Célé / D 24 Col des lièvres	11,2	121,2		
	SAINT-MARTIN LABOUVAL	Traverser le Lot / D 8 / D 26 / D 42	5,8	127		
	Concots / Escamps	D 42	17	144		
C	VAYLATS	D 19/D 99/ D20 bis/ D20	6	150	11:25	18:00
	LAPENCHE	D 103	18,5	168,5		
	CAUSSADE	// à la D 820 e	10,5	179		
	RÉALVILLE	// à la D 820 e	6	185		
	ALBIAS	Route de la Vitarelle / Fonneuve	3,5	188,5		
C	**MONTAUBAN - Issanchou**		11,5	200	12:53	20:30

Tout participant à ce brevet doit respecter le Code de la Route

De nuit ou de jour par visibilité insuffisante (pluie ou brouillard) les cycles doivent circuler avec le feu de position et le feu rouge arrière allumés, de plus, tout conducteur ou passager d'un cycle doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité (Baudrier ou chasuble réfléchissants sont obligatoires)

Chaque participant recevra une carte de route et l'itinéraire désignant des lieux de contrôle où il devra obligatoirement la faire pointer. Les organisateurs peuvent prévoir un ou des contrôles secrets, le participant est donc tenu de respecter l'itinéraire.

Hors présence des organisateurs aux contrôles le randonneur notera l'heure de passage et fera apposer un cachet humide (commerçant, services, ,,,) comportant le nom de la localité de ce contrôle, à défaut il peut envoyer une carte postale indiquant :lieu, heure, jour de passage, nom, prénom, club et noter sur la carte de route : "CP", le jour et l'heure du postage